

Numérotation des articles de plantes de pépinières

Description du fichier ARBRE

État août 2024

Généralités

JardinSuisse a établi pour ses membres et d'autres utilisateurs un fichier d'articles pour les articles de pépinières. Ce fichier, qui utilise le code barre EAN 13, est régulièrement complété et actualisé depuis 1991. Il compte environ 16'000 plantes, soit 274'000 informations (état en juin 2024).

Cercle des utilisateurs

Le fichier d'articles est remis aux pépinières pour désigner des articles de pépinières, aux garden centres, aux grandes chaînes de distribution et à d'autres commerces de détail pour l'utilisation à leurs terminaux de caisses et à des fins logistiques. Le fichier d'articles peut aussi être utilisé dans les programmes de facturation pour les pépinières et les entreprises de paysagisme.

Attribution des numéros

Les numéros sont attribués exclusivement par le secrétariat central de JardinSuisse. Les pépinières qui aimeraient obtenir de nouveaux numéros doivent communiquer au secrétariat central de JardinSuisse le nom de la plante, les tailles min et max, éventuellement un groupe de prix et une indication de qualité. Le secrétariat central a besoin d'un délai adéquat pour la saisie des numéros et la livraison des données. **Il est strictement interdit de modifier soi-même les numéros.**

Sauf accord particulier, les numéros EAN ne peuvent être utilisés que pour la commande des programmes. Une autre utilisation, spécialement pour l'étiquetage, le travail aux terminaux de caisses, à des fins de communication, nécessite l'autorisation de JardinSuisse. En cas d'utilisation abusive des numéros EAN, JardinSuisse se réserve le droit d'entreprendre des démarches juridiques.

Format des données et livraison du fichier d'articles

Le fichier d'articles est disponible aux formats txt et xml.

En complément du fichier ARBRE, trois autres fichiers sont également fournis. Ils sont accessibles séparément sur la plate-forme:

- ARBRESPE: Le fichier contient des articles spéciaux, souvent propres à l'entreprise, qui ne correspondent pas aux qualités et groupes de prix de JardinSuisse.

- **SYNONYME:** Le fichier contient les synonymes de 1300 noms de plantes environ. Il peut être utilisé par le champ EAN_2 comme fichier relationnel avec le fichier ARBRE, voir également Structure du fichier SYNONYM.
- **EAIN_NUMMERN:** Le fichier est utilisé en relation avec les fichiers de prix des pépinières et contient les numéros EAIN des entreprises avec adresse, numéro de téléphone, etc. Pour plus de détails, voir Structure des fichiers PA_XXXXX et EAIN_NUMMERN.

Le fichier ARBRE.xxx.zip contient les fichiers ARBRE, QUALI et ARTGR. Tous les fichiers peuvent être téléchargés de la plate-forme de JardinSuisse www.fichier-d-articles.ch.

Prestations, coûts

Les entreprises qui utilisent le fichier d'articles et qui échangent ainsi des données avec leurs clients, doivent payer une licence, dont le prix varie pour les membres et les non-membres. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat central de JardinSuisse. Sont contenues dans la licence de JardinSuisse les prestations suivantes:

- Mise à disposition des fichiers actuels ARBRE et SORT ainsi que des fichiers complémentaires sur la plate-forme de téléchargement.
- Mise à jour annuelle des fichiers d'articles.

Les prix sont obtenus directement auprès des pépinières sous forme d'un fichier de prix A. Les fichiers de prix de la plupart des entreprises sont également disponibles sur la plate-forme de téléchargement www.fichier-d-articles.ch. Les numéros EAN doivent être uniquement utilisés pour la gestion du fichier et la commande des applications informatiques.

Toute utilisation du fichier d'articles, en particulier pour l'étiquetage d'articles achetés non étiquetés, est interdite, sous réserve de l'octroi d'une autorisation basée sur un contrat.

Plate-forme de téléchargement

Les fichiers d'articles de JardinSuisse (ARBRE / SORT) ainsi que les fichiers complémentaires, y compris les fichiers de prix de chacune des pépinières, figurent sur la plate-forme de téléchargement www.fichier-d-articles.ch. L'accès à cette plateforme nécessite un mot de passe individuel délivré par JardinSuisse.

Langue du fichier d'articles

Le fichier d'articles est basé en première ligne sur la nomenclature botanique et de ce fait, dans une large mesure, il est amplement indépendant d'un langage. D'ailleurs, tous les noms des plantes sont indiqués en français et en allemand. Il y a des exceptions avant tout pour les noms des variétés d'arbres fruitiers et des arbustes à baies ainsi que des topiaires dont les noms sont différents en allemand et en français. Les utilisateurs de langue française peuvent obtenir les deux fichiers appelés ARBRE et ARBRESPE.

Structure du fichier d'articles ARBRE

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	EAN	numéro EAN	numérique	13	
Champ 2	EAN_2	no EAN sur le nom de la plante	numérique	13	
Champ 3	ARTGR	groupe d'articles	caractères	3	

Champ 4	GATTUNG	genre	caractères	30	
Champ 5	ART	espèce	caractères	30	
Champ 6	SORTE	variété	caractères	30	
Champ 7	HOEHE1	hauteur 1	numérique	4	
Champ 8	HOEHE2	hauteur 2	numérique	4	
Champ 9	QUALI_D	qualité en allemand	caractères	5	
Champ 10	QUALI_F	qualité en français	caractères	5	
Champ 11	PREISGR	groupe de prix	numérique	5	1 position
Champ 12	P_BRUT	prix brut de la pépinière	numérique	8	2 positions
Champ 13	P_NET	prix net de la pépinière	numérique	8	2 positions
Champ 14	ARTBEZ_D	désignation article en allemand	caractères	30	
Champ 15	ARTBEZ_F	désignation article en français	caractères	30	
Champ 16	STEUERCODE	code de commande	caractères	1	
Champ 17	MATCHCODE	matchcode	caractères	8	
Champ 18	KONTR_FELD	champ de contrôle	numérique	4	
Champ 19	P_PASS	passport phytosanitaire-zone protégée	caractères	1	
Champ 20	MULTI	multiplication jeunes plantes	caractères	10	
Champ 21	RES_1	champ de réserve 1	caractères	10	
Champ 22	P_PASS_2	passport phytosanitaire-plantes à haut risque	caractères	10	
Champ 23	MSCHUTZ	protection des marques	logique		
Champ 24	SSCHUTZ	protection des variétés	logique		
Champ 25	I_NEOPH	Néophytes envahissantes	numérique	1	

Explications des différents champs:

Champ 1 : EAN/numéro EAN

C'est le code standard EAN 13 qui est appliqué, sur la base des numéros d'exploitation 76-1119900000-P, 76-1199900000-P et 76-1291500000-P (P=chiffre de contrôle). Avec le numéro EAN, chaque plante est étiquetée comme article reconnaissable entre tous, ce qui permet ainsi de lui attribuer un prix.

Champ 2 : EAN_2/numéro EAN sur le nom de la plante

Ce numéro aussi correspond au code standard EAN 13, basé sur les numéros d'exploitation cités ci-dessus. Le numéro EAN sur le nom de la plante constitue la clé univoque pour le nom de la plante, défini par le genre, l'espèce et la variété. Il peut être employé comme clef significative avec les fichiers relationnels SORT et SYNONYM.

Champ 3 : ARTGR/groupe d'articles

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	ARTGR	groupe d'articles	caractères	3	
Champ 2	ARTGR_D	désignation groupe d'articles en allemand	caractères	40	
Champ 3	ARTGR_F	désignation groupe d'articles en français	caractères	40	

La répartition pour les groupes d'articles arbustes à baies, plantes grimpantes, arbustes d'ornement, arbres fruitiers, rosiers et plantes vivaces a été améliorée. Les détails sont indiqués dans la liste en annexe.

Champs 4-6: GATTUNG, ART, SORTE/genre, espèce, variété

Les champs genre, espèce et variété indiquent les noms botaniques des plantes. Ils sont utilisés conformément à la nomenclature botanique. Cette nomenclature est reprise des ouvrages suivants:

Plantes ligneuses: Hoffmann, M.H.A.; liste de noms des plantes ligneuses, 2021-2025, List of Names of Woody Plants, International standard ENA, 10th revised edition, Naktuinbow, Roelofarendsveen, The Netherlands, 2021

Plantes vivaces: Hoffmann, M.H.A.; liste de noms des plantes vivaces, 2021-2025, List of Names of Woody Plants, International standard ENA, 10th revised edition, Naktuinbow, Roelofarendsveen, The Netherlands, 2021

Lorsqu'un nom n'a pas été trouvé dans les ouvrages M.H.A. Il provient du site www.internationalplantnames.com ou d'un autre site.

Des sous-espèces, des variétés et formes sont indiquées avec les désignations usuelles subsp., var. et f. dans le champ SORTE.

Pour l'étiquetage des articles, il est vivement recommandé de tenir compte des noms enregistrés afin d'éviter des désignations différentes sur les étiquettes et les tickets de caisse.

Les particularités suivantes sont à observer:

- **Hybrides:** Selon les règles en vigueur de la nomenclature, le terme hybride ne peut pas être utilisé dans le nom des plantes. Au lieu de cela, les plantes concernées sont réparties dans des groupes. En conséquence, le nom correct de Delphinium Belladonna-Hybride 'Piccolo' est Delphinium (Belladonna-groupe) 'Piccolo'. De manière analogue, sont valables p. ex. les noms suivants: *Rhododendron (Yakushimanum-groupe) 'Happy'*, *Phlox (Paniculata-groupe) 'Europa'*.

Toute une série de plantes ne peuvent être attribuées à aucun groupe d'hybrides, p.ex. les anciens '*Helianthemum*-Hybrides'. Celles-ci sont désignées aujourd'hui uniquement avec le nom du genre et de la variété, p. ex. *Helianthemum 'Abricot'*. Par conséquent, le champ ART reste vide pour les plantes qui sont désignées uniquement avec le nom du genre et le nom de la variété. Il convient d'en tenir compte en cas de transfert des données vers un

fichier ayant une structure différente (noms de plantes regroupés dans un champ), afin d'éviter tout double espacement entre le nom du genre et le nom de la variété.

- Pour les arbres fruitiers dont les noms de variétés sont différents en allemand et en français, le champ **SORTE** contient le nom de la variété allemande (par exemple 'Klarapfel') et le champ **SORTE_F** contient le nom de la variété française (par exemple 'Transparente Blanche').
- Pour les rosiers, il faut faire une distinction entre les espèces botaniques et les obtentions. Pour ces dernières, la désignation « Rosa » figure dans le champ **GATTUNG**, le groupe auquel appartient la variété concernée est indiqué entre parenthèses dans le champ **ART** et le nom complet de la variété se trouve dans le champ **SORTE**.

En conséquence, les noms des rosiers des obtentions sont écrits comme suit:

Genre	Espèce	variété
Rosa	(Rosier couvre-sol)	'Heidetraum'
Rosa	(Rosier à grandes fleurs)	'Papa Meilland'
Rosa	foetida	'Parkfeuer'

- Synonymes: Pour toute une série de plantes, il existe des synonymes qui ne sont souvent plus valables, mais qui restent couramment employés par de nombreux utilisateurs. Les synonymes figurent dans le fichier **SYNONYM**. Une relation peut être établie par le champ **EAN_2**, voir également Structure du fichier **SYNONYM**.

Le nom de la plante ne peut toutefois pas être imprimé en entier sur le bordereau de caisse et les étiquettes. Il est donc recommandé d'utiliser le nom du genre et, s'il y a assez de place, également le nom de la variété ou une partie de celui-ci. Il est possible de renoncer au nom de l'espèce.

Champs 7-8: HOEHE_1, HOEHE_2/hauteur 1 et hauteur 2

Les échelonnements de taille selon les prescriptions de qualité en vigueur de JardinSuisse sont applicables. Pour certains articles, des dimensions complémentaires plus petites ou plus grandes figurent au-dehors de l'échelonnement des dimensions de JardinSuisse.

Champs 9-10: QUALI_D, QUALI_F/qualité en allemand, qualité en français

Sont applicables les indications de qualité de JardinSuisse. Pour des besoins spéciaux, quelques indications de qualité supplémentaires qui ne correspondent pas au standard JardinSuisse sont utilisées. Les qualités figurent dans le fichier **QUALI** et sont livrées avec le fichier **ARBRE**.

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	QUALI_D	abréviation qualité en allemand	caractères	5	
Champ 2	QUALI_F	abréviation qualité en français	caractères	5	
Champ 3	BEZ_D	description qualité en allemand	caractères	30	
Champ 4	BEZ_F	description qualité en français	caractères	30	

Champ 11 : PREISGR/groupe de prix

Les groupes de prix enregistrés correspondent aux recommandations internes de calcul de JardinSuisse. Les pépinières sont entièrement libres de s'en écarter.

Champ 12 : P_BRUT/prix brut de la pépinière

JardinSuisse inscrit dans ce champ le prix CHF 0.00. Les pépinières peuvent y indiquer leur prix brut de vente, TVA comprise.

Champ 13 : P_NET/prix net de la pépinière

JardinSuisse inscrit dans ce champ le prix CHF 0.00. Les pépinières peuvent y indiquer leur prix de vente net en gros, hors rabais de revente, hors TVA.

Champs 14-15: ARTBEZ_D, ARTBEZ_F/désignation article en allemand/français

Le programme utilise les noms courants de plantes en allemand ou en français. Ceux-ci se basent sur le dictionnaire des noms de plantes Zander, et sur divers sites Internet.

Champ 16 : STEUERCODE/code de commande

Ce champ n'est plus utilisé, reste toutefois activé pour que la structure du fichier ne se modifie pas.

Champ 17 : MATCHCODE/matchcode

Le champ doit permettre de trouver rapidement les plantes. Le matchcode est une dénomination abrégée dérivée du genre, de l'espèce et de la variété.

Le matchcode lui-même est formé des premières lettres des différentes parties du nom (genre, espèce, variété). Sont prises de la dernière partie du nom autant de lettres pour arriver au nombre total de 8 lettres.

Exemples :

Acer campestre	ACAMPEST
Acer campestre 'Elsrijk'	ACELSRIJ
Juniperus media 'Pfitzeriana Aurea'	JMPAUREA
Achillea millefolium 'Cerise Queen'	AMCQUEEN
Rosa foetida 'Bicolor'	RFBICOLOR

Les hybrides représentent un cas spécial.

Pour les plantes qui sont attribuées à un groupe, le matchcode ne contient aucune des lettres qui se rapportent au groupe. Exemples :

Rhododendron (Yakushimanum-groupe) 'Happy'	RHAPPY
Delphinium (Belladonna-groupe) 'Piccolo'	DPICCOLO
Phlox (Paniculata-groupe) 'Europa'	PEUROPA

Pour les arbres fruitiers, les arbustes à baies et les rosiers (à l'exception des roses botaniques), en divergence de la règle ci-dessus, le matchcode est formé seulement du nom de la variété. Exemples :

Malus domestica 'Golden Delicious'	GDELICIO
Fragaria ananassa (x) 'Elvira'	ELVIRA
Rosa (Rosier à grandes fleurs) 'Mainauduft'	MAINAUDU

Rosa (Rosier arbuste) 'Schneewittchen'

SCHNEEWI

Dans certains cas, des désignations de matchcode identiques apparaissent (p. ex. Juniperus media 'Pfitzeriana Aurea' = JMPAUREA et Juniperus media 'Plumosa Aurea' = JMPAUREA). Dans ces cas, il faut donner à l'utilisateur un choix au moyen duquel il pourra faire sa sélection.

Champ 18 : KONTR_FELD/champ de contrôle

Ce champ est utilisé par JardinSuisse à des fins internes et pour le remaniement du fichier. Les autres utilisateurs peuvent également utiliser ce champ, mais lors de l'adoption d'une nouvelle version du fichier, les données qui y sont consignées peuvent être écrasées.

Champ 19 : P_PASS/passeport phytosanitaire-zone protégée, champ de réserve

Depuis le 15.4.2022, toutes les plantes hôtes du feu bactérien peuvent être livrées dans toute la Suisse avec un passeport phytosanitaire ordinaire. La zone de protection contre le feu bactérien a été supprimée, celui-ci étant considéré en Suisse comme un organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ). L'établissement d'un passeport phytosanitaire pour zone protégée avec mention ERWIAM n'est donc plus nécessaire.

Il en résulte un champ de réserve pour d'éventuels besoins dans le futur.

Champ 20 : MULTI/multiplication jeunes plantes

Le champ MULTI reste dans le fichier d'articles ARBRE avant tout pour des raisons de compatibilité.

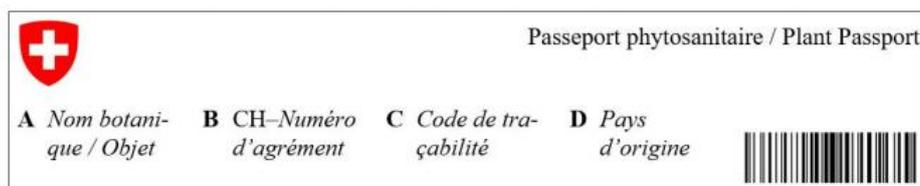
Champ 21 : RES_1/champ de réserve

Champ de réserve pour d'éventuels besoins dans le futur.

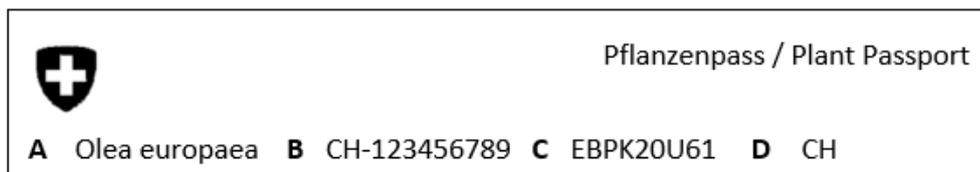
Champ 22 : P_Pass_2/plantes soumises au passeport phytosanitaire-à haut risque

L'obtention d'un passeport phytosanitaire est subordonnée à l'enregistrement auprès du Service phytosanitaire fédéral SPF, au respect de toutes les réglementations et au passage concluant des contrôles phytosanitaires.

De manière générale, tous les végétaux destinés à la plantation ne peuvent être commercialisés qu'avec un passeport phytosanitaire, de même que les plantes vendues à distance.



Exemple:



Le champ P_Pass_2 indique les plantes qui présentent un risque phytosanitaire élevé (selon l'Ordonnance relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux OSaVé-DEFR-DETEC, Article 18, Annexe 11, *Etat au 15 avril 2022*, www.santé-des-végétaux.ch > Passeport phytosanitaire).

Explication:

H = Plantes présentant un risque phytosanitaire élevé (plantes à haut risque). Pour ces plantes, un code de traçabilité « C » est toujours obligatoire. Ce code est composé

de caractères numériques et/ou alphanumériques. La composition de ce code est laissée à l'appréciation des établissements agréés. La liste des plantes à haut risque varie et doit être conforme aux décrets légaux.

L'établissement d'un passeport phytosanitaire est facultatif si

- les plantes sont livrées comme produits finis directement (sur place) à des personnes qui ne les utilisent pas à des fins commerciales ou professionnelles (usage personnel privé), et si
- les plantes ne figurent pas sur la liste des plantes à haut risque.

Nous vous rendons attentifs à la chose suivante: Les informations contraignantes sur le passeport phytosanitaire se trouvent uniquement dans les réglementations en vigueur correspondantes OSaVé-DEFR-DETEC (www.sante-des-vegetaux.ch) et sont délivrées par le Service phytosanitaire fédéral SPF.

Champ 23 : MSCHUTZ/protection des marques

Ce champ indique si le nom de la variété est protégé par un nom de marque.

Champ 24 : SSCHUTZ/protection des variétés

Ce champ logique indique si une variété est protégée par un droit d'obtention ^(PBR).

Champ 25 : I_NEOPH/néophytes envahissantes

Ce champ caractérise les néophytes envahissantes ou les plantes pour lesquelles existent des dispositions légales. Vous trouverez des informations détaillées sur les différentes plantes sur www.infoflora.ch ou www.neophyten-schweiz.ch.

0 = Aucun effet négatif actuellement connu sur l'environnement.

1 = Marquage des **plantes exotiques à potentiel invasif**. Les exigences générales relatives à l'utilisation d'organismes dans l'environnement sont réglées dans le chapitre 2, art. 4, 5 et 6 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement RS 814.911. Le principe de **l'autocontrôle s'applique à la mise en circulation**, afin notamment d'empêcher la propagation et la multiplication d'organismes indésirables et de ne pas mettre en danger la diversité biologique. Les utilisateurs finaux doivent être informés sur l'utilisation correcte des plantes de cette catégorie. Pour vous aider, la « Fiche d'information sur les néophytes envahissantes - Obligation d'information », peut être téléchargée sur le site Internet de JardinSuisse : <https://jardinsuisse.ch/fr/umwelt/umweltschutz/lordonnance-sur-la-dissemination-dans-lenvironnement/>. L'identification des plantes sous observation est donnée à titre indicatif et se réfère à des connaissances publiées sur le site www.infoflora.ch. Infoflora est une fondation nationale largement reconnue et à but non lucratif, qui soutient la mise en œuvre des mesures de l'Office fédéral de l'environnement. Le choix des plantes est une recommandation. **JardinSuisse ne peut pas être tenu responsable du choix des plantes marquées.**

2 = marquage des **plantes interdites**, selon l'**annexe 2.1** de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ODE de l'Office fédéral de l'environnement OFEV à partir du 1.9.2024. Il est interdit de céder (mise en circulation) les plantes marquées à des tiers, ce qui comprend l'importation, la vente, la location, l'hivernage, le transport, le stockage, l'échange, le don, l'envoi pour examen. Ces plantes doivent être retirées de l'assortiment.

3 = marquage des plantes **interdites de mise en circulation**, selon l'**annexe 2.2** de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ODE de l'Office fédéral de l'environnement OFEV à partir du 1.9.2024. Il est interdit de céder (mise en circulation) les plantes marquées à des tiers, ce qui comprend l'importation, la vente, la location, le transport, le stockage, l'échange, le don, l'envoi pour examen. Ces plantes doivent être retirées de l'assortiment. Seuls l'entretien de ces plantes dans les jardins privés et les propriétés privées ainsi que l'hivernage professionnel dans des serres restent autorisés. Pour davantage de détails, consulter le site de JardinSuisse.

Échange des prix entre les pépinières et leurs clients

JardinSuisse se limite à l'élaboration de bases de calcul pour les prix des plantes de pépinières pour les membres. La fixation et la publication des prix, que ce soit sous forme de liste de prix sur papier ou sur application informatique, sont uniquement du ressort des pépinières, membres de JardinSuisse.

Pour l'échange des prix entre les pépinières et leurs clients, JardinSuisse a défini le format pour le fichier de prix A. Ce fichier est décrit comme suit:

Structure du fichier PA_xxxxx (fichier de prix A)

Pour pouvoir utiliser le fichier de prix A, il faut que sa provenance soit connue. C'est pourquoi il y a un nom spécial de fichier pour chaque pépinière selon l'**exemple** ci-dessous:

PA_16235 = Fichier de prix A de l'entreprise 16235 (Hauenstein, Rombach). Le nombre 16235 provient du numéro d'entreprise à 13 chiffres soit 7612469**162354**.

Sur la plateforme de téléchargement www.fichier-d-articles.ch de JardinSuisse, les fichiers de prix et le fichier EAIN_NUMMERN peuvent être téléchargés avec tous les numéros d'entreprise et adresses valables des pépinières qui mettent une liste de prix à disposition.

Livraison d'assortiments partiels: Le fichier d'articles BAUM contient des milliers de données. Il est peu probable qu'une pépinière, surtout si elle s'est spécialisée, ait besoin de toutes ces données. Il est donc recommandé aux entreprises spécialisées de générer leur propre fichier de prix A avec leur gamme de plantes. (Exemple : les entreprises d'arbres d'avenues livrent seulement des fichiers avec les prix des arbres d'avenues).

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	EAN	numéro EAN JardinSuisse (ARBRE)	numérique	13	
Champ 2	EAN_I	numéro EAN individuel d'article d'une pépinière (facultatif)	numérique	13	
Champ 3	BETRNR	numéro EAIN de l'entreprise	numérique	13	
Champ 4	P_BRUT	prix brut de la pépinière	numérique	8	2 positions
Champ 5	P_NET	prix net de la pépinière	numérique	8	2 positions
Champ 6	MENGE	stock, quantité	numérique	5	
Champ 7	PREISGR	groupe de prix	numérique	5	1 position
Champ 8	MESTA	échelonnement quantités	numérique	5	1 position

Explications des différents champs:

Champ 1 : EAN/numéro EAN JardinSuisse (ARBRE)

Il s'agit du numéro EAN selon le fichier d'articles ARBRE.

Champ 2 : EAN_I/numéro EAN individuel d'articles d'une pépinière (facultatif)

Les pépinières qui livrent des articles aux garden centres et à d'autres jardinerie, doivent étiqueter les articles avec un propre numéro EAN. Ce numéro est indiqué dans le champ EAN_I. Pour les pépinières qui livrent principalement les paysagistes, le champ EAN_I reste en règle générale vide, resp. 0 (zéro).

Champ 3 : BETRNR/numéro EAIN de l'entreprise

Le champ contient le numéro d'entreprise de la pépinière (numéro EAIN) de laquelle provient le fichier de prix.

Champ 4 : P_BRUT/prix brut de la pépinière

Les pépinières inscrivent dans ce champ leur prix brut pour la vente au client final, TVA incluse.

Champ 5 : P_NET/prix net de la pépinière

Les pépinières inscrivent dans ce champ leur prix de vente net en gros, hors rabais de revente, hors TVA.

Champ 6 : MENGE/stock, quantité

Ici, il est possible d'indiquer la quantité de plantes encore à disposition dans la pépinière (liste de stock).

Champ 7 : PREISGR/groupe de prix

Ce champ sert à informer du groupe de prix qu'une entreprise attribue à une plante donnée, surtout si ce groupe de prix diffère de celui proposé par JardinSuisse.

Champ 8 : MESTA/échelonnement quantités

Diverses pépinières pratiquent un échelonnement des prix au lieu des rabais de quantité. Dans le champ MESTA, il peut être communiqué au client à partir de quelle quantité le prix indiqué est valable.

La structure et le contenu corrects du fichier de prix A sont du ressort des pépinières.

Structure du fichier SYNONYM

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	SEAN_2	no EAN sur le nom de la plante	numérique	13	
Champ 2	SGATTUNG	Genre	caractères	30	
Champ 3	SART	Espèce	caractères	30	
Champ 4	SSORTE	variété	caractères	30	
Champ 5	SMATCHCODE	matchcode	caractères	8	
Champ 6	SMSCHUTZ	protection des marques	logique		
Champ 7	SSSCHUTZ	protection des variétés	logique		

La banque de données SYNONYM contient les synonymes du nom valable de la plante.

Exemple:

ARBRE	SYNONYM:
Salix sepulcralis (x) 'Chrysocoma'	Salix alba 'Tristis'
Tanacetum corymbosum	Chrysanthemum corymbosum
Crataegus media (x) 'Paul's Scarlet'	Crataegus laevigata 'Paul's Scarlet'

Il contient également les noms des variétés de plantes vendues sous un nom de marque. Dans le fichier ARBRE se trouve le nom usuel dans le commerce (en règle générale le nom de marque), dans le fichier SYNONYM se trouve en règle générale le nom de la variété.

Exemple:

ARBRE	SYNONYM:
Forsythia 'Marée d'Or'	Forsythia 'Courtasol'
Fragaria 'Pink Panda'	Fragaria 'Frel'
Malus 'Rubinette'	Malus 'Rafzubin'

Structure du fichier EAIN_NUMMERN

Le fichier contient les numéros EAIN des pépinières ainsi que leurs adresses.

Le fichier est structuré comme suit:

Numéro du champ	Nom du champ	Contenu du champ	Type du champ	Longueur du champ max.	Décimale
Champ 1	BETRNR	numéro EAIN de l'entreprise	numérique	13	
Champ 2	FIRMA	désignation de l'entreprise	caractères	50	
Champ 3	ZUSATZ	champ d'adresse Complément	caractères	50	
Champ 4	STRASSE	champ d'adresse Rue	caractères	30	
Champ 5	NPA	champ d'adresse Numéro postal d'acheminement	numérique	4	
Champ 6	ORT	champ d'adresse Localité	caractères	30	
Champ 7	INTERNET	Site Internet	caractères	50	

Explications des différents champs:

Champ 1 : BETRNR/numéro EAIN de l'entreprise

Le champ contient le numéro d'entreprise individuel de la pépinière (numéro EAIN) de laquelle provient le fichier de prix. Les fichiers de prix enregistrés sur la plate-forme de téléchargement sont désignés par ce numéro. Exemple: PA_16235 = Fichier de prix de l'entreprise 16235 (Hauenstein, Rombach). Le nombre 16235 provient du numéro d'entreprise à 13 chiffres soit 7612469162354.

JardinSuisse
Groupement professionnel Production/Pépinières

Groupes d'articles (ARTGR) dans le fichier BAUM von JardinSuisse

A	Arbres d'avenues	RD	Rosiers couvre-sol
BB	Mûriers	RE	Rosiers anglais
BD	Baies diverses	RF	Rosiers Polyanthas et Floribundas
BE	Fraisiers	RK	Rosiers grimpants
BH	Framboisiers	RM	Rosiers miniatures
BJ	Groseilliers	RS	Rosiers arbustes
BM	Myrtilles, aïrelles	RT	Rosiers à grandes fleurs
BR	Vignes	S	Plantes vivaces à fleurs
BRH	Rhubarbe	SB	Plantes bulbeuses
BS	Groseilliers à maquereaux	SF	Fougères
D	Plantes tapissantes	SG	Herbes potagères
H	Plantes pour haies	SW	Plantes aquatiques
K	Plantes grimpantes	SZ	Graminées ornementales
KK	Kiwis		
L	Feuillus		
LB	Bambous		
M	Plantes pour terre de bruyère		
MR	Rhododendrons		
N	Conifères		
O	Arbres fruitiers		
OA	Pommiers		
OAP	Abricotiers		
OB	Poiriers		
OK	Cerisiers		
OP	Pêchers, Nectariniers		
OPF	Pruniers, Mirabelliers, Reines-Claudes		
OQ	Cognassiers		
OS	Nashi, Poiriers d'Asie		
OW	Griottiers		
OZ	Pruneautiers		

Le fichier ARTGR est un élément du fichier d'articles ARBRE.